
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **HEROUVILLE SAINT CLAIR** (Département du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Le 05 novembre 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat
du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section CZ numéro 1 pour une contenance totale de 1 642 m².

POS/PLU : Zone UHa

PROJET : Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet s'inscrit dans une opération globale urbaine de reconversion de friches sur le secteur Est du Quartier des Belles portes avec la construction d'un immeuble d'entreprises en zone franche urbaine et territoire entrepreneur (ZFU-TE).**

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **Du 18 janvier 2019 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Commune d'HEROUVILLE SAINT CLAIR**

ÉVALUATION
DOMANIALE : Avis des domaines du 5 décembre 2018 : 150.000 € + 5,5 % environ et arrondi de
frais notariés

IMPUTATION : **Compte n° 901 108 – HEROUVILLE SAINT CLAIR « Station ESSO Belles Portes »**
Enveloppe projet : 159 000 €

11 FEV. 2019

ROUEN le 24 janvier 2019

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

~~Dominique LEPETIT~~

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL